



CMCAS Gironde

Orientations Politiques 2015-2017

**Conseil d'Administration
31 mars 2015**

CMCAS Gironde

Orientations Politiques 2015-2017

Préambule

Toutes les délégations syndicales du Conseil d'Administration souhaitent renouveler un travail commun afin de déboucher sur des orientations politiques partagées par le plus grand nombre d'agents. Elles comptent poursuivre et accélérer le travail en cours et mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Il ne doit y avoir aucun sujet tabou et les décisions du Conseil d'Administration doivent intervenir après débat le plus large possible avec les électriciens et gaziers. Chacun, quelle que soit sa situation, doit pouvoir se retrouver dans les activités sociales.

La proximité est un enjeu politique majeur tout simplement parce qu'elle correspond à une exigence des bénéficiaires. Elle facilite la connaissance, le débat démocratique et la décision. L'étendue du territoire de la CMCAS et les difficultés de déplacement, accentuent nos responsabilités dans ce domaine.

Même si les activités sociales doivent s'adresser à toutes les populations, les particularités sont à prendre en compte et les projets accessibles à tous les revenus et à toutes les populations. Les partenariats contribuent à atteindre les objectifs de l'organisme et démontrer que tout le monde est gagnant en conservant son autonomie.

Dans cet environnement qui évolue (les entreprises, et la société qui nous entoure), de nouveaux besoins apparaissent ou émergent en permanence.

La solidarité est une valeur pilote, plébiscitée par les électriciens et gaziers. La prévention santé, le dépistage sont aujourd'hui au cœur d'une véritable « éducation à la santé » qu'il faut aider à promouvoir. La CAMIEG et la MUTIEG doivent être des partenaires essentiels et incontournables.

La durée de vie s'allonge. Les personnes âgées vivent plus longtemps. La réponse à leurs besoins doit être adaptée mais pas segmentée. Comment faire partager les expériences ? Comment les encourager, les accompagner, les aider ?

Il s'agit notamment de lutter contre toutes formes de discriminations, pour une justice sociale, et de placer la personne au cœur du projet. Les réseaux solidaires des SLVies, en lien avec la CMCAS, doivent être au service du lien social et de l'humain.

L'accessibilité aux activités sociales des salariés non statutaires qui participent à la production du 1% dans les IEG et leurs organismes sociaux doit devenir la règle, avec bien évidemment la participation financière de leur employeur respectif au 1%.

La CMCAS n'a d'avenir que si elle est capable de s'adapter, de se transformer pour répondre prioritairement aux besoins des bénéficiaires. Une gestion efficace, transparente, au service de tous est une meilleure façon de s'assurer le soutien des agents.

L'accès aux activités sportives et culturelles, y compris en dehors des pratiques de la CMCAS, pourra, dans certaines conditions de partenariats et d'échanges, être aidé. (Clubs sportifs, théâtre, spectacles, piscine, licences...)

Il est nécessaire d'anticiper des actions pour détecter et connaître les besoins des bénéficiaires, de ses évolutions, de son environnement et, de ce fait, continuer à rechercher, dans tous les domaines, des partenariats tant avec les collectivités locales, les organismes culturels et sociaux et les comités d'entreprise, finalisés par des conventions de partenariat.

D'une manière générale, à partir des valeurs portées dans les activités sociales et de santé, la CMCAS s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire qu'elle entend promouvoir dans l'intérêt des électriciens et gaziers et de leurs familles.

Sommaire

1. Bénéficiaires : page 3

1.1 Jeunesse : page 3

1.2 Jeunes Agents : page 4

1.3 Familles : page 5

1.4 Pensionnés : page 5

2. Action Sanitaire et sociale Santé Prévention : page 6

2.1 Actions Sanitaires et Sociales : page 6

2.2 Santé: page 7

2.3 Handicap : page 7

3. Action Culturelle : page 8

4. Activités Physiques et sportives : page 11

5. Composition et Prérogatives des Instances Politiques : page 12

5.1 Conseil d'administration et Bureau : page 12

5.2 SLVies : page 12

5.3 Commissions et Groupe de Travail : page 14

5.4 Territoire Aquitaine Nord : page 14

6. Fonctionnement : pages 15

6.1 Budget : page 15

6.2 Patrimoine : page 15

6.3 Encadrement et Formation : page 16

6.4 Communication : page 16

Orientations Politiques 2015-2017

1. Bénéficiaires

Le chapitre ci-dessous va nous permettre de distinguer, parmi les bénéficiaires de nos activités sociales, quatre catégories en fonction de l'âge et de la composition familiale.

Au travers de nos activités décentralisées (séjours de proximité pour les enfants, activités culturelles sportives et de loisirs, sections d'activités ...) nous essayons de répondre aux besoins de toutes ces populations et de leur proposer des activités émancipatrices tout en essayant de créer des passerelles où l'échange et la communication avec les élus et les responsables d'activité sont primordiaux.

Au travers de nos activités rassembleuses et les AG de SLVies, nous devons dialoguer et échanger avec les bénéficiaires présents pour expliquer nos projets, nos valeurs et écouter avec attention leurs attentes en essayant de donner suite ou des explications sur la possibilité ou non de leur réalisation.

1.1 Jeunesse

Aujourd'hui, crise et transformation sont caractéristiques de la société. Cela n'est pas sans conséquences directes ou indirectes pour les enfants. Il faut en tenir compte, être imaginaire dans le contenu et exigeant dans la qualité des activités qui leur(s) sont proposées. Les activités doivent être riches, diversifiées et avoir le caractère commun d'éveil, en visant à stimuler :

- la créativité individuelle et collective,
- l'initiative,
- la découverte.

Il faut faire vivre le projet éducatif en donnant aux jeunes la possibilité de s'exprimer, de choisir, de créer, de réfléchir, de participer, d'imaginer. Tout doit être mis en œuvre pour que les enfants, quel que soit leur âge, se retrouvent dans les activités et puissent y jouer un rôle actif.

- Consolider des moments forts de rencontre et de partage lors des arbres de Noël
- Faire vivre la convention des droits des jeunes. Cette démarche, faite par et pour les jeunes est aussi à valoriser au niveau de la communication, tant interne qu'externe.
- La politique d'offres diversifiées a pris un nouvel essor. Au vu des demandes, il nous faut développer notre offre de séjours linguistiques, tout en précisant nos exigences vis-à-vis de nos partenaires. Les séjours dans les capitales européennes ont reçu aussi un accueil très favorable de la part des jeunes.
- L'expérience des séjours partagés, qui permet, via des associations partenaires, à des enfants d'agents et leurs amis de partir ensemble, est à généraliser.
- Au niveau de la petite enfance, il y a deux aspects à développer : d'une part la consolidation des séjours 4/5 ans, et d'autre part une réflexion à mener sur la question de la semaine de 4 jours.
- Les questions liées à l'encadrement vont devoir aussi mobiliser le groupe de travail jeunesse : la fidélisation des encadrants, le retour d'expérience des BAFA – 18 ans, la requalification des emplois d'animation en emplois saisonniers, la meilleure indemnisation des emplois d'animateurs en accueils collectifs de mineurs, l'évolution des quotas, la détection des potentiels BAFA et BAFD... sont autant de chantiers à mener avec la CCAS, en s'appuyant sur notre engagement dans l'éducation populaire et en tenant compte des expériences de nos partenaires qui organisent des séjours jeunesse.
- Le convoyage fait partie du séjour. Il nous faut revoir l'organisation, coordonner et harmoniser les formations des convoyeurs, les détachements, les interventions des bénévoles ainsi que poursuivre les négociations avec les transporteurs et notamment la SNCF. Tout ceci afin de

permettre aux 15 CMCAS concernées par la plateforme Grand Sud Ouest d'améliorer le fonctionnement connu durant les dernières sessions.

- Enfin, le dimensionnement de notre réseau mérite une vraie réflexion sur la proximité entre jeunes et adultes, dans le cadre de notre projet éducatif
- Développer des activités pendant les vacances scolaires (hors colo) et le week-end.

Les séjours de découvertes doivent être favorisés en direction des 12/14 ans et 15/17 ans autour de la réalité du patrimoine et des réalités historiques, artistiques, scientifiques ou d'activités de plein air et éducatives en relation avec les différentes sections de la CMCAS et ses partenaires.

Un travail transverse dans le domaine du sport et de la santé doit permettre d'apporter une réflexion sur divers problèmes rencontrés dans la société (toxicomanie, violence, alcool, IST, tabac, etc.).

Il est impératif de disposer d'un encadrement confirmé en fonction de l'activité proposée et satisfaire aux obligations légales (jeunesse et sports).

1.2 Jeunes Agents

Les jeunes agents sont les salariés qui ont entre 18 ans et 35 ans inclus. Après le boom du début des années 80 lié au grèvement de la centrale du Blayais, puis la disette des années 90, nous assistons actuellement à une recrudescence des embauches sur le territoire de la CMCAS Gironde, dû essentiellement au renouvellement d'un nombre important d'agents partant en retraite, et donc à une augmentation notable de cette tranche de bénéficiaires.

C'est une population diverse qui comprend à la fois des agents célibataires, des familles avec enfants, des jeunes couples, mais qui a globalement des caractéristiques communes :

- Des moyens financiers faibles
- Une vie sociale et affective en construction
- Une sortie récente du système scolaire
- Une méconnaissance des valeurs de nos organismes et de nos structures
- Des habitudes consuméristes
- L'envie de s'amuser

La CMCAS Gironde devra chercher à fédérer cette population pour leur faire découvrir une autre façon de pratiquer des activités sociales, autour des valeurs de nos organismes. Elle devra cependant garder à l'esprit la recherche du moindre coût eu égard aux faibles capacités financières de cette population

Les activités à destination de cette population sont principalement impulsées par le groupe de travail jeunes agents. Les projets prennent leurs essors dans de multiples domaines. Ils amènent les jeunes agents dans l'échange, l'épanouissement, le partage, des valeurs retrouvées par le biais des activités sportives, associatives, caritatives, sociales et culturelles...

Le par et le pour est important, le GT jeunes agents doit être aussi porteur de l'histoire de nos entreprises et de nos activités sociale. Ces activités doivent être moteur d'échange entre « jeunes » mais aussi un lien avec nos plus anciens et quelle que soit sa situation, chacun doit se retrouver dans nos activités sociales. Le fait de participer aux activités jeunes agents doit faciliter l'engagement dans les activités sociales.

Le GT jeune est composé d'agent des IEG du territoire de la CMCAS, il doit être autonome mais pas indépendant. L'animateur du groupe de travail à un rôle déterminant, il est en charge de l'orientation des activités, fait le lien avec la CMCAS, le territoire (CCAS) et surtout veille au bon fonctionnement du GT. Les projets sont bien sûr validés par la commission APPO.

La communication de ces activités doit être visible et identifiable par la population des jeunes agents.

1.3 Familles

La famille recouvre aujourd'hui des ensembles plus ou moins importants et diversifiés allant de la famille nombreuse à la famille monoparentale en passant par la famille dite famille recomposée.

La CCAS et la CMCAS Gironde en tiennent compte et essaient de s'adapter aux nouvelles compositions des familles en gérant les priorités d'affectation aux vacances et aux loisirs pour tout le monde pendant et hors vacances scolaires. Le calcul du coefficient social est adapté à chaque situation et facilite l'accès aux séjours et aux activités.

Les vacances et les loisirs sont l'opportunité de la découverte d'activités et de savoirs nouveaux dans un contexte où l'on est plus disponible à son entourage et son environnement. Les vacances participent à l'émancipation et à l'épanouissement des personnes et devraient être accessibles à tous.

Les arbres de Noël des petits et des grands, le Cirque Gruss, la fête de la CMCAS, les propositions de sorties, d'activités sportives et de loisirs familiaux sont une occasion pour les familles girondines de se retrouver et de profiter le temps d'une journée ou d'un week end des uns et des autres, de se détendre, d'apprendre et peut être de se surprendre...C'est un échange avec des collègues d'autres sites et une occasion de se voir autrement.

Il faut pouvoir proposer des activités et des séjours pour le plaisir des petits et des grands, que chacun profite des thèmes proposés en facilitant l'accès à tous par des services appropriés sur place qui auront été réfléchis lors de l'organisation des projets.

De plus en plus de pensionnés souhaitent partir pendant ou hors vacances scolaires avec leurs petits enfants **et** leurs enfants non ayants droits. Il faut se demander si c'est un réel besoin familial ou si c'est malheureusement le contexte économique et la situation financière de plus en plus difficile des ménages qui en est à l'origine.

Tous les bénéficiaires adultes ne sont pas prêts à ces évolutions, certains sont demandeurs pour leurs enfants majeurs non à charge et connaissent des périodes difficiles où les moyens financiers sont faibles....

Si c'est une satisfaction pour nous que les pensionnés profitent de plus en plus de nos séjours rouges, il faut également que la première génération (voir résultats enquête « Assises de pensionnés ») puisse s'intégrer dans les activités familles proposées par la CMCAS Gironde : l'intergénérationnel ne peut être qu'un apport positif dans les deux sens.

1.4 Pensionnés

Les retraités constituent la moitié des ouvriers-droits dans les activités sociales et un peu plus de 50% en Gironde.

L'allongement de la vie, fruit des conquêtes sociales relatives à la santé, à la retraite, aux conditions de travail, mais aussi de l'hygiène et de la médecine, a caractérisé la période que nous venons de vivre.

L'espérance de vie à la retraite est de 25 ans. Prendre sa retraite n'est pas une fin mais un avenir. Nos activités sociales doivent relever le défi de répondre aux attentes diversifiées de trois générations de retraités et veuves : aspiration à s'épanouir, à être utile, à être solidaire.

Par leurs engagements diversifiés, les retraités constituent une richesse sociale. Ils sont au cœur des solidarités au sein des familles via le soutien financier, les échanges de service, la garde d'enfants, le soutien scolaire, etc..... Au-delà, ils forment un gros bataillon de membres actifs et de dirigeants des clubs et associations, notamment dans le domaine des réseaux solidaires et des Associations loi 1901.

Au sein de la CMCAS et dans nos SLVies, les réseaux de lien social sont l'outil de la relation et de la solidarité avec les plus anciens.

Nous devons nous appuyer sur cette richesse d'interventions solidaires diversifiées pour mutualiser les expériences, les valoriser, décloisonner les parcours, les militances, en donnant à voir à tous la force de cet immense engagement.

L'idée de rencontres, d'assises de la solidarité, à préparer avec l'ensemble des SLVies serait un signe fort de la reconnaissance de ces engagements et pourrait trouver des prolongements dans de nouvelles mises en commun, partenariats ou de nouveaux actes solidaires.

Trois pistes de réflexion :

- Des inactifs animent le réseau solidaire là où il fonctionne. Nous proposons de recenser la réalité et nous réaffirmons la nécessité d'une coordination tout le territoire avec le nécessaire aller-retour entre le réseau solidaire, les SLVies et la CMCAS.
- Nos collègues inactifs ne le sont justement pas et s'engagent dans leur quartier, à l'hôpital, dans les clubs, dans leur ville, leur département, voire à l'échelle internationale, dans des associations multiples et diversifiées de solidarité.
- Le tissu social est organisé autour des relations de travail, le quitter peut conduire à l'isolement.

Les activités sociales, avec leurs moyens, peuvent favoriser l'accès à de nouvelles connaissances, de nouveaux savoirs pour les retraités.

2 Actions Sanitaires et sociales Santé Prévention

2.1 Actions Sanitaires et Sociales

Sur la base de valeurs solidaires, il s'agit d'interroger en permanence notre offre en matière d'action sociale, nos pratiques, les contenus et l'accessibilité, voire d'étendre le cadre de notre intervention.

Il est important de distinguer la notion d'action sociale de la notion d'aide sociale.

Dans le terme « action sociale », le mot « action » implique une stratégie d'interventions sociales et de mobilisations, y compris revendicatives. La mise en œuvre de projets de développement social doit se faire, dans une perspective de prévention des risques sociaux, par des actions et des dispositifs d'accompagnement et de solidarité pour le maintien, voire l'amélioration, de la qualité de vie.

L'aide sociale n'est qu'une composante de l'action sociale et repose sur la mise à disposition de prestations essentiellement financières.

L'ensemble de ces actions individuelles ou collectives contribuent à améliorer l'accès de tous aux droits fondamentaux pour le bien être social (emploi, logement, protection sociale, éducation, formation, culture, vacances et loisirs...), mais également à combattre et prévenir les exclusions par le maintien et l'amélioration du lien social afin de contribuer à ce que chacune et chacun devienne ou continue à être acteur et citoyen sur son milieu social environnant.

L'action sociale doit s'appuyer sur la complémentarité de nos organismes sociaux et sur des partenariats afin d'apporter la meilleure réponse sociale à la diversité des besoins.

La gestion des fonds a été regroupée nationalement pour favoriser l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national et des DOM TOM, sachant que le versement des prestations d'action sanitaire et sociale est une obligation pour les organismes sociaux et un droit pour les bénéficiaires.

Le fonds d'action sanitaire et sociale comporte plus de 35 prestations différentes réparties en trois catégories :

- Les aides aux personnes seniors
- Les aides relatives au handicap
- Les aides à la famille et à la personne

Après concertation avec les CMCAS, une évolution importante des aides a été décidée nationalement par le Comité de Coordination des CMCAS, dans le cadre du fonds national ASS. Elle a été mise en application pour l'une d'entre elles à l'automne 2014. Les autres modifications sont intervenues dès le 01 janvier 2015.

Elles s'inscrivent dans le cadre suivant :

- Intervention en complément des dispositifs existants (CARSAT, Département, CNAF ...)
- Meilleure répartition des aides qui au final doivent concernées plus de personnes
- Formation des personnels et bénévoles
- Amélioration de l'outil informatique
- Mieux cibler les besoins dans le cadre des plans d'aides personnalisés (PAP)
- Respect du budget national

Le renforcement et le développement des réseaux solidaires contribueront à une meilleure efficacité des dispositifs et à la réussite de ces évolutions.

2.2 La santé

La notion de santé doit être inséparable de celle de bien-être, d'épanouissement optimal de toutes les capacités physiques, mentales, psychologiques et sociales de l'individu.

Il convient de situer la santé par rapport aux réalités quotidiennes vécues auxquelles l'être humain est confronté des premiers aux derniers jours de la vie.

Nous ne pouvons pas ignorer la place que prend la CAMIEG sur le champ de la Santé.

Toutefois l'existence de la CAMIEG doit s'apprécier comme celle d'un acteur majeur dans le domaine de la santé telle que nous venons de la définir. D'une part, la prise en charge des soins doit continuer de s'améliorer au travers d'une évolution de la grille des prestations et, d'autre part, la CAMIEG doit renforcer sa présence dans les domaines de la prévention et du dépistage.

Les activités sociales ont en cela un nouveau rôle à jouer afin de construire un partenariat indispensable entre la CAMIEG et ses antennes, la CCAS, la CMCAS et ses SLVies.

Les organismes sociaux (CCAS, CMCAS, SLVies) doivent donc prendre toute leur place dans le processus global de santé des agents et de leur famille. Nous réaffirmons le rôle complémentaire du sport, de la culture, des loisirs, de la restauration, des conditions de travail pour lutter, de façon curative comme préventive, contre certaines pathologies.

Le travail d'appui aux élus par les personnels du territoire Aquitaine Nord a et aura un rôle prépondérant à jouer dans cette complémentarité.

2.3 Le handicap

Au 21^{ème} siècle, le handicap reste source de discriminations et d'exclusions. Nos valeurs de solidarité et d'émancipation humaine nous imposent de rester vigilants et pugnaces sur cette question.

Si nos organismes conduisent de longue date une politique active en direction des bénéficiaires handicapés, il convient aujourd'hui de franchir un saut qualitatif visant à banaliser la place de ces personnes dans l'ensemble de nos activités. Notre démarche vise tous les types de handicaps. Les handicaps dus au vieillissement doivent être également considérés.

Le handicap dans sa diversité doit être une préoccupation qui traverse toutes nos activités. Sa prise en compte, par nos organismes sociaux, passe par une politique de partenariat très active qu'il convient de développer à l'exemple :

- de la convention avec l'Agefiph,
- du partenariat avec le CCAH pour la politique d'aide au placement,
- des actions avec des associations comme Regard'en France dans le domaine culturel, ou France Alzheimer pour le soutien aux malades et aux aidants.

La mise en place d'un « groupe d'ambassadeurs » doit nous permettre de mieux appréhender les questions du handicap dans toutes nos activités notamment culturelles et/ou sportives et d'aménagement de notre patrimoine.

La connaissance de nos bénéficiaires handicapés est essentielle pour le déploiement de notre activité. Elle passe par le lien social dans la proximité. La nouvelle organisation dont nous nous dotons devra nous permettre avec les territoires professionnels, à l'image de ce qui ce fait déjà dans de nombreuses CMCAS et en Région, de prendre partout des initiatives favorisant cette connaissance.

La revalorisation, l'amélioration ou l'adaptation de nos installations sont des chantiers ambitieux. L'expertise en cours nous aidera à prioriser les travaux d'accessibilité. Même si les obligations légales découlant de la loi de 2005 viennent malheureusement d'être reportées par le gouvernement, notre volonté est d'offrir, dans le cadre de la requalification de nos institutions, un haut niveau de qualité pour l'accueil des bénéficiaires handicapés. Un plan pluriannuel d'engagement doit permettre le suivi de l'évolution de ce vaste chantier.

Enfin, nous devons être plus ambitieux quant à la communication et l'accueil dans toutes nos activités des personnes en situation de handicap :

- Meilleure connaissance des populations pour une prise en compte réelle de tout type de handicap : moteur, sensoriel, visuel, auditif, mental ...,
- Organisation régulière de réunions d'informations,
- Etude d'une participation financière globale, ou au cas par cas, pour des dépenses importantes liées à la santé ou la dépendance physique et morale de la personne handicapée,
- Aide au placement par la connaissance des réseaux d'établissement en proximité et avec l'aide du CCAH. (Comité National de Coordination en faveur des personnes handicapées),
- Poursuite de la relance du financement de lits prioritaires en établissements spécialisés en tenant compte du vieillissement de cette population, au travers de notre partenariat avec le CCAH,
- Développer les rencontres à partir des réseaux solidaires,
- Développement de la téléassistance « audio » par une prise en charge totale ou partielle, en fonction des revenus, des abonnements y afférents,
- Accueil pour des courts séjours de repos, de convalescence, de remise en forme, dans les institutions ouvertes à proximité,
- Mise en place d'un recueil de toutes les aides proposées par les organismes sociaux (CCAS, Comité de Coordination, CMCAS), y compris extérieurs : Sécurité Sociale, CNIEG, EDF-GDF, Conseil Général,

Autres propositions : solidarité

Mise place au sein de la CMCAS d'une aide juridique sur les problèmes de succession en lien avec des avocats, notaires ou organismes locaux.

3 Action Culturelle

La CMCAS a placé la culture au centre des activités sociales. L'accès de toutes et de tous à la culture est un droit fondamental, essentiel pour le développement de la citoyenneté, l'épanouissement et l'émancipation des personnes.

Pour autant, ce droit reste à conquérir. En effet, le monde de la culture et de la création n'échappe pas à la pression de la logique libérale puisqu'il se voit de plus en plus soumis aux critères de rentabilité.

Ce contexte nous invite à être plus offensifs sur cette question de l'action culturelle en la situant dans l'ensemble de nos activités sociales. La société, l'ensemble des acteurs, dont nous faisons partie, sont face à ces enjeux qui touchent avant tout aux questions de démocratie.

L'action culturelle est le moyen d'enrichir le contenu dans nos activités décentralisées, une des raisons d'être de notre gestion.

Au-delà de la consolidation des acquis déjà engrangés au sein des Organismes Sociaux, la durée des actions doit être allongée, tout au long de l'année, dans la proximité des lieux de vie et de travail, de restauration, des salariés actifs, inactifs et de leur famille.

Les grands axes de développement sont présentés ici. Puisant leur énergie et leur inventivité dans les valeurs originelles des Activités Sociales (solidarité, dignité, émancipation,...), ils cherchent à éclairer la perspective de la conquête d'un véritable droit à la culture pour tous.

Nous manifestons ainsi notre attachement à l'essor d'une société reconnaissant la culture de tous, offrant à chacun droits et moyens de son émancipation, de s'ouvrir à la culture d'autrui et d'entrer en partage de la culture commune.

C'est cela que nous nommons Démocratie Culturelle.

Faire de la proximité un nouveau « territoire » de programmation culturelle pour :

- Elargir les publics, toucher l'ensemble des bénéficiaires (y compris ceux qui ne partent pas en vacances dans le cadre des séjours CCAS),
- Faire mieux converger (de nouveau) les moments de convivialité festive (arbre de Noël, fête de CMCAS, ...) et les temps d'ouverture culturelle,
- Offrir des nouvelles opportunités de travail aux artistes émergents et multiplier leurs liens avec le monde du travail et de l'entreprise (représentations spectacles vivants, résidence d'artistes,...),
- Proposer des interventions artistiques permettant de développer les partenariats de proximité et les financements croisés (entreprise - CE - activités sociales),
- Accompagner le rapprochement des bibliothèques de CMCAS et les bibliothèques des Centres de vacances,
- Faire des SLVies, et de la CMCAS, des lieux d'émergence de pratiques culturelles afin de créer des espaces de rassemblements et d'échanges élargis à l'ensemble des territoires.

Développer les partenariats culturels partout et pour tous pour :

- Créer les conditions de la permanence et la pérennisation des pratiques culturelles (tout au long de l'existence d'un individu),
- Défendre le service public de la culture (réseau des cinémas d'art et d'essai, réseau des scènes conventionnées,...) et tous les opérateurs (public, associatif,...) qui agissent dans le cadre d'une conception émancipatrice de la culture,
- Etendre le cercle des acteurs de l'Action culturelle en élargissant le socle de sélection des Rencontres culturelles et en faisant en sorte qu'il s'appuie de manière plus visible sur des partenariats,
 - Réfléchir à fédérer les activités culturelles des salariés de l'énergie au sein de la branche.

Renforcer la médiation culturelle pour :

- Donner les repères nécessaires à l'interprétation des œuvres programmées ou installées pour permettre à chacun de se faire sa propre opinion, donner le goût de la curiosité et de la découverte, lever les craintes de la nouveauté et de l'inconnu,
- Légitimer les choix de programmation (accent mis sur la création contemporaine et les artistes émergents) en créant les conditions de leur accessibilité,
- Stimuler les attentes culturelles par l'éducation artistique,
- Affiner nos actions en direction des publics spécifiques (jeune public, ...),

Améliorer la qualité des espaces culturels (bibliothèque, espace scénique, ...) pour :

- Elargir la programmation culturelle à des propositions qui (pour l'heure) sont absentes ou sous représentées du fait de l'inadaptation des espaces scéniques,
- Redonner du crédit à l'orientation faisant du livre et de la lecture, le « primat » de l'action culturelle (réhabilitation des bibliothèques de centres de vacances, ...).

Développer la démocratie participative culturelle :

- Porter notre attention sur les expressions artistiques et culturelles émergentes ou dévalorisées (monde du travail,...),
- Créer des dispositifs appelant la participation et l'implication des bénéficiaires,
- Eclairer le sens et la pertinence de nos actions par un travail régulier d'études et de recherches,
- Déployer l'expertise culturelle sur l'ensemble des territoires,
- Faire des jeunes publics un axe fort du développement de l'action culturelle.

Orienter la politique de redistribution vers l'émancipation culturelle pour :

- Favoriser et faciliter la découverte de pratiques culturelles émancipatrices individuelles ou collectives, quel que soit son cadre d'exercice,
- Favoriser les réseaux culturels non marchands et les entreprises culturelles innovantes.

Valoriser et structurer les pratiques amateurs pour :

- Poursuivre l'organisation de moments de rencontre, à l'image de RIMES, qui permettent la valorisation des pratiques en amateurs et la rencontre amateurs/professionnels
- Mettre en valeur et développer les pratiques amateurs autour de la lecture et de l'écriture en lien avec la CCAS et les 4 CMCAS porteuses des PARLES (Pratiques Amateurs au Rendez-vous de la Lecture et de l'Écriture).

La CMCAS Gironde doit travailler, proposer et développer ses actions culturelles dans les domaines artistiques, scientifiques, et de loisir, parmi ses projets d'activités en lien avec ses sections et ses associations, ou par les créations de nouvelles sections, ou le passage à des nouveaux partenariats.

L'Inter Comité d'entreprise :

Cette forme collective d'ouverture doit respecter les identités de chacun et permettre de partager les valeurs portées par chaque partenaire. Elle améliore la réponse aux besoins de proximité et aide à mieux se connaître. Cette démarche d'ouverture est souvent évoquée, que ce soit en direction des CE, des entreprises filiales ou d'autres CE (Connex, CDC, CPAM, SNECMA, etc.).

Des conventions entre la CMCAS et quelques comités d'entreprise, association et commune existent déjà dans des domaines bien précis.

Aujourd'hui, avec notre adhésion à ABICE (Association Bordelaise Inter CE) avec plusieurs CE, nous diversifions l'offre, en réponse aux besoins des salariés et de leur famille et investissons davantage le champ des activités culturelles en terme de billetterie, mais aussi et surtout en terme de réalisation de projets dans différents domaines d'activités et de faire émerger de nouvelles pratiques par les actions de proximité.

ABICE pourrait devenir, si nous lui en donnons les moyens, un outil d'émancipation et de citoyenneté qui pourrait enclencher une nouvelle dynamique auprès de l'ensemble des CE, du plus petit au plus grand, pour développer des activités éducatives et de loisirs répondant aux divers goûts de l'ensemble des bénéficiaires, qu'ils soient enfant, jeunes, adultes ou senior.

La mise en place d'une Commission Culture au sein d'ABICE a permis, avec l'apport de chacun, de faire la démonstration qu'il est possible de travailler ensemble en terme d'échange sur la mutualisation de certains projets, tel que week-end, séjour de proximité, programmation spectacle et animation culturelle, voyages, arbre de Noël, etc.

Sortir de son « pré carré » et s'ouvrir à l'extérieur est bien une nécessité de réponse aux besoins des bénéficiaires dans un cadre élargi afin de gagner pour tous et partout le droit à des activités sociales et des vacances de qualité.

4 Activités Physiques et sportives

Avec la culture, les activités physiques et sportives sont constitutives du plein épanouissement de l'individu. Or, les activités physiques et sportives n'échappent pas aux logiques actuelles de marchandisation de toute activité humaine, et nous assistons à une dégradation des conditions de pratique :

- aggravation des conditions de travail et horaires décalés,
- restructuration permanente des entreprises, éclatement des lieux de travail,
- éloignement du domicile – lieu de travail,
- mise à mal des pratiques sportives non professionnelles.

Si la pratique est en développement, l'accès aux activités physiques et sportives reste très largement inégalitaire. La disparité entre espace urbain et espace rural reste facteur d'inégalité.

La transformation des Activités Sociales peut être un levier pour retravailler des initiatives volontaristes autour d'événements sportifs en territoires. Ceux-ci permettraient de donner envie de pratiquer certaines activités méconnues.

Nous restons attachés au concept "d'activités physiques et sportives" à dimension éducative, qui inclut toutes les formes de pratiques et tous les pratiquants. Le développement des partenariats avec les structures extérieures aux IEG doit se poursuivre, et les conditions de la participation ou non du 1% doivent être définies.

Dans le même temps où les entreprises développent des politiques de mécénats visant à se donner une image sociale et populaire, les conditions d'accès du sport sont de plus en plus difficiles pour les salariés.

Malgré la réduction du temps de travail, les organisations du travail (souplesse et élargissement des plages horaires ou hebdomadaires) créent des obstacles nouveaux à la pratique des APS.

Nous devons avoir l'ambition de voir populariser et faciliter l'accès aux activités physiques, sportives et de loisirs, domaine incontournable de l'émancipation des électriciens et gaziers.

Actions à mener par l'ensemble des associations référencées dans le domaine du sport : Gazélec et Blayélec la SSA, l'A.I.E.G, :

- développer la découverte, l'initiation, le loisir, l'éducation,
- développer les partenariats,
- impulser tout type d'activités, de rencontres qui favorisent l'échange, la convivialité,
- s'adapter et veiller au respect des réglementations des activités sportives et de loisirs,
- engager les actions de formation nécessaires.

Les responsables des clubs et associations sont encouragés à des rencontres communes, à un véritable travail collectif, à une coopération pour des activités « complémentaires » à proposer à l'ensemble des bénéficiaires. Les présidents des clubs et association clubs doivent faire partager cet état d'esprit avec l'ensemble des sections d'activités.

5 Composition et Prérogatives des Instances Politiques

5.1 Conseil d'Administration et Bureau

Le Conseil d'Administration de la C.M.C.A.S. Gironde est composé de 24 membres conformément à l'article 8 du règlement commun des C.M.C.A.S., qui élit en son sein un Bureau qui comprend :

- Un(e) président(e),
- Un(e) vice-président(e) délégué(e),
- 4 vice-présidents(es), dont le rang est fixé dans l'ordre des résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections [NB : le nombre de vice-présidents(e) est déterminé par délibération du conseil d'administration],
- Un(e) secrétaire général(e),
- Un(e) secrétaire général(e) adjoint(e),
- Un(e) trésorie(è)r(e) général(e),
- Un(e) trésorie(è)r(e) général(e) adjoint(e) .

La composition du bureau reflète le résultat des élections des membres du conseil d'administration.

Pour l'exercice de ses attributions, le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs dans les limites des prérogatives qui lui sont confiées par les textes législatifs et réglementaires, le statut national du personnel des industries électriques et gazières, le règlement commun des C.M.C.A.S., le règlement particulier de la CMCAS Gironde et les décisions de ses Assemblées Générales. Il procède à la mise en place de délégations de pouvoir nécessaires au bon fonctionnement de la C.M.C.A.S.

Chaque réunion du Bureau et du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal où apparaît l'ensemble des délibérations reportées sur un registre. Celui-ci est rédigé par le (la) secrétaire du C.A., et approuvé lors de la séance suivante.

Les procès-verbaux approuvés sont certifiés par la signature du (de la) président(e) et du (de la) secrétaire général(e) puis archivés.

Une copie informatique est remise à chaque administrateur, ainsi qu'aux membres de la commission de contrôle financier, des commissions d'activité et à chaque section locale de vie.

Il est fourni à tout bénéficiaire qui en fait la demande.

Un relevé de décisions doit être adressé, dans la semaine, aux administrateurs.

Le (la) président(e) et les membres du Conseil d'Administration de la C.M.C.A.S. sont civilement responsables de leur gestion.

5.2 Les SLVies

La proximité :

Les Activités sociales, à travers les SLVies, doivent s'adresser autant à ceux qui en sont déjà utilisateurs qu'à ceux qui ne trouvent pas encore de réponse à leurs attentes.

De ce fait, les président(e)s et les correspondant(e)s doivent se rendre régulièrement sur tous les sites pour être au plus près des bénéficiaires, répondre à leurs attentes, recenser leurs besoins sociaux en terme d'aides, d'assurance et de prévoyance, de vacances...

La SLVie se doit d'être accessible à tous.

L'objectif est d'identifier la capacité des structures des Activités Sociales à répondre aux besoins sociaux.

La SLVie doit être en capacité de répondre aux besoins d'un actif ou d'un pensionné en situation difficile (hospitalisation, décès, soutien scolaire...) Il s'agit bien là de se donner les moyens de pérenniser et d'améliorer nos activités sociales dans le respect de nos orientations en terme de vie démocratique et d'activités revendicative.

Cette démarche implique de connaître les valeurs fondatrices des Activités Sociales et leurs évolutions.

Les président(e)s et les correspondant(e)s doivent être clairement identifiés comme l'interlocuteur privilégié entre les bénéficiaires et la CMCAS.

La solidarité :

Dans un contexte social où se multiplient les situations précaires, le renforcement des liens de solidarité est plus que jamais d'actualité.

La solidarité se manifeste à travers différents projets dont le réseau solidaire.

Celui-ci doit être développé afin d'éviter l'isolement de nos pensionnés de plus de 79 ans. Il permet de détecter des besoins tels que les aides ménagères, la téléassistance...

La solidarité est indissociable de nos activités sociales et de nos SLVies.

La place du bénéficiaire au sein des Activités Sociales :

Il s'agit d'une démocratie culturelle. Les Activités Sociales ne peuvent vivre que pour, par et avec les bénéficiaires.

Les Assemblées Générales des SLVies doivent être un moment privilégié de partage des idées, des besoins, des ressentis.

Les bénéficiaires doivent être des acteurs à part entière dans nos Activités Sociales à travers par exemple le bénévolat, la participation aux différentes activités proposées tout au long de l'année.

Nous devons donner du sens à la notion de « séjours à tour de rôle », expliciter au mieux les critères d'affectation, et plus globalement améliorer notre communication envers les bénéficiaires.

En se conformant aux articles 23 et 25 du statut, les Sections Locales de Vie d'aujourd'hui doivent répondre aux besoins de l'ensemble des familles des IEG dans un sens véritablement plus politique que ce que l'on a connu jusqu'à aujourd'hui.

Cet outil de proximité doit être un lieu de rassemblements et de débats des salariés de nos industries. Nous devons tous faire l'effort de nous recentrer sur nos responsabilités politiques afin de pérenniser ces lieux et ce moyen extraordinaire de lien social que sont les SECTIONS LOCALES DE VIE.

Tous les élus des Sections Locales de Vie doivent orienter leurs réflexions et actes pour répondre aux différentes attentes :

- Dans le domaine de la démocratie participative, afin que chaque ouvrant droit puisse exprimer directement ses attentes et participer activement à la décision permettant la réponse à ses besoins,
- Dans le domaine de la solidarité, en assurant une présence des élus et mandatés sur les lieux de travail, dans les services, sur les lieux de vie, qu'il soit dans le cadre familial ou collectif (visites à domicile, dans les hôpitaux, les maisons de retraite, etc.....).
- Dans la nécessité de construire le rapport de force nécessaire pour gagner de nouveaux moyens face à de nouvelles attentes, de travailler à tourner la revendication vers les directions, mais aussi et selon les besoins, vers les collectivités territoriales, de la commune au gouvernement sans oublier les organismes sociaux type Sécurité Sociale, D.D.A.S.S.

La proximité ne se résume pas que par rapport aux seuls lieux de travail mais certainement par rapport à tous les lieux de vie ou de travail des agents et de leurs familles. C'est dans l'efficacité de la réponse aux besoins des bénéficiaires que nous devons chercher les solutions.

Nous proposons que des permanences se tiennent sur l'ensemble des sites des IEG de la Gironde, les centres de vacances des organismes, les restaurants CCAS et sur des municipalités.

5.3 Commissions et Groupe de Travail (rôle et validation des partenaires)

Loin de leur retirer des prérogatives, il s'agit de redonner aux commissions toute l'efficacité dont nous avons besoin. A part celles qui se verront confier une ou des missions particulières pouvant aller jusqu'à l'intervention dans le champ opérationnel, sous la forme par exemple de groupe de travail, ou groupe de projet, leur positionnement et leur rôle devraient évoluer en ce sens, à savoir :

- Produire de la réflexion politique, de la documentation, des analyses, des propositions, du soutien, en direction du Conseil d'Administration sur les divers thèmes et problématiques abordés par celui-ci, notamment pour conduire la mise en œuvre du programme de la Structure territoriale et autres démarches et actions relevant de sujets politiques et de la gestion des activités sociales.
- Produire également du soutien à la réflexion et la conception des projets des Structures de proximité, au plus près des agents et familles, conformément à l'évolution des besoins et attentes et mouvements de société.
- Produire du soutien pour établir, maintenir à jour et exploiter au mieux, la cartographie des populations
- Produire du soutien pour rechercher et établir des partenariats pour la Structure territoriale, les Structures de proximité, à partir notamment des ressources locales de proximité.
- Enfin, conduire, se procurer, décoder, restituer des enquêtes, données, études susceptibles d'alimenter l'information sociale, syndicale et culturelle de l'organisme pour élargir son champ de connaissances et d'intervention.

La composition de ces commissions sera fixée par la représentativité suite aux élections du Conseil d'Administration.

Le nombre de membres par commission sera fixé entre 7 et 13.

Chacune d'entre elle sera animée par un(e) président(e) et suppléé par un(e) vice-président(e).

Un relevé de proposition sera réalisé par un appui technique lors de chacune des séances qui sera ensuite validé par le conseil d'administration.

Les groupes de travail ou groupe de projet seront créés par des bénévoles actifs et inactifs dans la limite de 10 par GT ou GP.

Le GT a une durée de vie indéterminée au contraire du GP qui se réunit jusqu'au bilan du projet ad doc.

5.4 Territoire Aquitaine Nord

La transformation de nos activités sociales, grand chantier ouvert en 2007 et toujours en évolution, commence à porter ses fruits en termes d'organisation professionnelle, même si des ajustements restent à mettre en œuvre.

Par contre, sur notre organisation politique, notamment du territoire aquitaine nord, des questions restent posées.

Les CMCAS qui, dans le projet, devaient s'emparer des questions dites « centralisées », vacances adultes, vacances jeunes, patrimoine, réseau, restauration, sont à de nombreux endroits passés à côté de leur rôle dans ces domaines. A cela, il faut rajouter les difficultés rencontrées par les syndicats à faire vivre les coordinations et commissions territoriales.

Sans reproduire le passé, il nous revient de proposer une forte évolution des structures politiques pour créer un véritable lien entre le local et le national qui assure le lien avec le conseil d'administration de la CCAS. Une structure politique territoriale qui pourrait être mandatée par les CMCAS sur toutes les questions de vacances, de contenu, de réseau, de patrimoine, voire de restauration pourrait ainsi se doter de plusieurs relais des activités sociales centralisées. Ces questions sont trop souvent, par défaut, laissées aux seules mains des professionnels.

Sur notre territoire, les 3 CMCAS qui le composent, ont également parfois besoin de mettre en commun certaines activités. A cet effet, des groupes de travail ponctuels territoriaux peuvent être mis en place pour mener à bien ces projets communs.

Nous avons besoin, sur certaines questions comme les séjours de proximité, de travailler en inter-territoires.

La CMCAS Gironde, accompagnée des syndicats du département, a la volonté de prendre toute sa place dans cette organisation.

6 Fonctionnement

6.1 Budget

La CMCAS Gironde doit continuer de s'imposer comme règle de fonctionnement le respect absolu du budget voté en conseil d'administration.

Il est capital de faire un bilan financier à chaque activité proposée. En fonction du taux de participation faible, très élevé ou nul, il est nécessaire d'analyser la pertinence et le contenu de ces activités : à savoir si elles répondent de plus en plus ou de moins en moins à ce que réclament et désirent nos bénéficiaires en fonction de leurs moyens financiers dans un contexte social et économique difficile, ou de ce qui est « dans l'air du temps ». Il ne faut pas pour autant sacrifier nos valeurs et notre rôle en matière d'éducation populaire : il faut aussi proposer ou re-proposer des activités novatrices dans tous les domaines sous des formes moins classiques qui donneront envie aux bénéficiaires de tenter l'expérience, de s'investir et de s'approprier nos activités sociales pour y participer régulièrement.

Les charges administratives doivent toujours faire l'objet d'une attention particulière dans l'objectif de consacrer nos moyens sur la réalisation d'activités sociales pour les bénéficiaires plutôt que sur un certain fonctionnement.

Les règles de transparence, de rigueur, de rationalité seront toujours et encore élaborées pour tout acte budgétaire, de gestion et d'organisation.

La mise en œuvre du triptyque PROJET/BUDGET/BILAN doit se poursuivre.

Les tableaux de bord de suivi des bilans/budgets sont des éléments incontournables pour la validation des projets d'activités.

Les réserves financières de la CMCAS ne doivent pas année après année être en constante augmentation.

Des perspectives sur les investissements doivent être dégagées, et nous devons réfléchir collectivement à l'utilisation du delta de manière à assurer des activités pérennes et le maintien en état et en conformité de notre patrimoine.

6.2 Patrimoine

Le patrimoine se conçoit comme un outil pour répondre aux besoins des électriciens et gaziers. Il doit être adapté en permanence.

Sur l'ensemble du territoire girondin, nous nous prononçons pour l'établissement de partenariat avec des collectivités et des clubs pour développer des activités sociales.

Dans toutes les installations, les aménagements prioritaires seront ceux qui touchent à la sécurité des bénéficiaires, des bénévoles et des personnes qui encadrent les activités.

6.3 Encadrement et Formation

Fidèles aux principes de l'Education Populaire, nous restons attachés à ce que les agents soient acteurs des activités sociales, notamment en matière d'encadrement des séjours. Il est nécessaire d'examiner particulièrement les conséquences du renforcement du professionnalisme dans notre gestion afin de permettre aux personnels des IEG de prendre toute leur place dans les activités sociales, de manière permanente ou saisonnière.

Un véritable plan de formation doit être impulsé, en priorité pour les nouveaux élus de SLVies et du Conseil d'Administration, et pour tous les acteurs des activités sociales et de santé, basé sur 3 axes :

- une meilleure connaissance de la société d'aujourd'hui et de ses évolutions
- la construction et la mise en œuvre de projets
- la communication, et l'information

6.4 Communication

Action essentielle dans le développement des activités sociales et de santé, la communication conditionne leur réussite. La pertinence des actions réalisées dans le domaine doit être examinée dans le cadre des bilans d'activité. Des principes d'évaluation auprès des bénéficiaires seront étudiés pour améliorer ou adapter les outils à développer ou à mettre en œuvre.

La complémentarité et l'adéquation seront recherchées, en fonction des moyens humains et financiers, entre les différentes formes de communication :

- journal Coup d'œil (bi-mensuel), mailing, livret d'accueil.
- site Internet, e-mail, page Facebook des jeunes Agents de la CMCAS Gironde.
- réunions d'accueil pour les jeunes embauchés.
- réunions pour les agents partant en inactivité de service.
- assemblées générales de SLVies.
- restaurants CCAS (affichage, vidéo.....).

Par leur actualisation permanente, le site Internet de la CMCAS et la page Facebook Jeunes Agents de la CMCAS, doivent permettre une meilleure communication et réactivité entre les structures et les bénéficiaires.

Le territoire Aquitaine Nord doit permettre une efficacité accrue dans ces domaines en particulier. Un livret d'accueil pour les jeunes embauchés, et les nouveaux arrivants sur la CMCAS doit devenir un outil politique pour accueillir ces nouveaux bénéficiaires sur le département.

Communiquer envers les bénéficiaires sur un bilan d'activités en terme de budget, de participation, et dans tous les domaines d'activités.